COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 4 novembre 2020 en visioconférence

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.
Invitée : Madame Nathalie LUCAS

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédent la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (…) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

A la vue des nombreuses anomalies sur les feuilles de match la Commission rappelle que les rencontres ne doivent pas débuter sans le remplissage et validation de la feuille de match (FMI ou papier).
La Commission appliquera l'article 17 du règlement sportif du district

La commission prend acte de l'arrêt des compétitions U13 à compter du 30 Octobre. Elle va proposer très rapidement un réaménagement du calendrier général et du déroulement de ses compétitions.

LFNA

Rencontres non jouées du 3 octobre 2020 à reprogrammer ultérieurement

22749369	515156	Bouscat Us 1	-	553792	Coteaux Libournais 1
22749569	553035	Cubnezais Fc 1	-	500211	Girondins Bordeaux 1
22749599	521259	Yvrac Jeunesse Ent 1	-	505610	Libourne Fc 1
22749613	581310	Gj Medoc Estuaire 1	-	521254	Parempuyre Ca 1

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Niveau 1

Rencontres non jouées du 3 octobre 2020 à reprogrammer ultérieurement

22749673	506296	Biganos Fc 1	-	552012	Martignas Illac F.C 1
22749703	553258	Portes Entre 2 Mers 2	-	500045	Floirac Cm 2
22749718	581310	Gj Medoc Estuaire 2	-	518036	Le Taillan A.S 2
22749719	520874	St Aubin Medoc As 1	-	560205	St Seurin St Est Ent 1
22749793	521259	Yvrac Jeunesse Ent 2	-	505554	Loubesien F.C 1
22749794	553035	Cubnezais Fc 2	-	505597	Bouliacaise Fc 2
22749808	581856	Gradignan Fc 1	-	580608	Talence Fc 2
22749824	514180	Gironde Reole Fc 1	-	563803	Graves Fc 2

Niveau 2

Rencontres non jouées du 3 octobre 2020 à reprogrammer ultérieurement

23225923	548277	Landes Girondines Fc 2	-	523444	Canejan Es 1
23225940	544883	Pierroton Cestas Fc 1	-	506296	Biganos Fc 2
23225984	550080	Gensac Montcaret As 2	-	560218	Mascaret Fc 2
23226016	581278	Coteaux Dordogne As 1	-	553792	Coteaux Libournais 3
23226081	581310	Gj Medoc Estuaire 3	-	548390	Castelnau Fc 1
23226113	505760	Eysinaise Es 4	-	550106	Avensan Moulis Ent 2
23226249	500440	Villenave J. 3	-	528538	Chambery As 1
23226250	581856	Gradignan Fc 2	-	500343	Cadaujac Ent 2
23226251	580441	Beautiran AS 2	-	500110	Begles CA 3
23226264	525600	Chambery Rc 2	-	590336	Montesquieu Fc 1
23226342	537774	Cubzac Les Ponts Fc 2	-	544938	Pugnacaise As 2
23226359	560538	G.J. Garonnaise	-	537774	Cubzac Les Ponts Fc 3
23226421	530681	Gauriaguet Peujard 1	-	553035	Cubnezais Fc 3
23226502	542328	Sauveterre As 1	-	518679	Caudrot Ent 2
23226516	547546	Villandrau Prech Ent 3	-	551098	Sud Gironde Ent 2
23226531	547546	Villandrau Prech Ent 1	-	505858	Monsegur Sc 1

Feuilles de matchs non parvenues

2ème rappel feuille de match du 10 octobre 2020

- *Match 23226019 TARGON SOULIGNAC FC 3 / COTEAUX LIBOURNAIS 3 Poule G*

Courriers

- **US FARGUAISE (519713)** du 19 octobre 2020 : courriel concernant l'amende de 10€ appliquée pour feuille de match mal remplie ou non conforme.

La Commission prend note des explications fournies par le club. Elle maintient la décision prise lors de sa réunion du 14 octobre.

- **GJ MEDOC ESTUAIRE (581310) du 20 octobre :** courriel concernant l'amende de 10€ appliquée pour feuille de match mal remplie ou non conforme.

La Commission prend note des explications fournies par le club. Elle maintient la décision prise lors de sa réunion du 14 octobre.

Festival Foot U13 PITCH

Le 1er tour s'est déroulé le 17 octobre à 9H sur les centres :

St Jean d'Illac- Le Teich- Marcheprime- Cestas- Bruges- Lège Cap ferret- St Andé de Cubzac- Lesparre- Ambarès- Illats- Langon- Camblanes- Floirac- Créon- St Seurin sur l'Isle- Sauveterre de Guyenne

Sont qualifiés pour les garçons pour le second tour :

1- RC BORDEAUX METROPÔLE
2- ES AMBARESIENNE
3- ES BRUGES
4- CHANTECLER BORDEAUX
5- FCC CREONNAIS
6- FC ST EMILIONNAIS
7- FC DES GRAVES
8- FC TALENCE
9- FC GIRONDINS DE BORDEAUX
10- JS LE TEICH
11- ANDERNOS SPORT
12- AS TAILLAN MEDOC
13- FC TARGON-SOULIGNAC
14- FC MONSEGUR
15- FC ST ANDRE DE CUBZAC
16- AS PUGNACAISE
17- FC LIBOURNE
18- US COUTRAS ENT.
19- GJ RIVE DROITE
20- JEUNESSE VILLENAVAISE
21- FC LANGON
22- FC LA BREDE
23- US CENON
24- FC BOULIAC
25- SAG CESTAS
26- FCE MERIGNAC-ARLAC
27- STADE BORDELAIS
28- ES EYSINES
29- PESSAC CHÂTAIGNERAIE
30- UNION ST BRUNO
31- GJ CŒUR DE MEDOC
32- PAUILLAC-ST LAURENT

Décisions administratives

Date	*Match*	*EQUIPE*	*Anomalies*	**Tarifs*
17 octobre 2020	PITCH	LANTON	*Non participation journées officielles (non excusée)*	**100€**
	PITCH	PIERROTON CESTAS	*Non participation journées officielles (non excusée)*	**100€**

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit